



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/48/48/Add.38
13 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 122 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Second rapport sur l'exécution du budget-programme

Rapport du Secrétaire général

Additif

CHAPITRE 38. ACTIVITES JURIDIQUES

Tableau 38.1

Récapitulation des dépenses prévues pour l'exercice biennal 1992-1993
par chapitre, par principal objet de dépense et par principal facteur
d'augmentation ou de diminution

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993	Changements prévus				Total	Montant définitif (proposé) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993
		Taux de change	Inflation	Décisions d'organes directeurs	Autres changements		
Postes	16 854,0	(38,1)	(41,3)	—	(1 667,7)	(1 747,1)	15 106,9
Autres dépenses de personnel	1 206,7	(53,0)	0,9	—	(71,7)	(123,8)	1 082,9
Consultants et experts	736,7	(7,1)	(1,0)	—	89,1	81,0	817,7
Frais de voyage	1 476,2	(37,8)	(0,8)	—	141,0	102,4	1 578,6
Services contractuels	2 615,1	(1,9)	(14,4)	—	(738,0)	(754,3)	1 860,8
Frais généraux de fonctionnement	856,6	—	2,2	—	64,6	62,4	919,0
Fournitures	33,7	(2,4)	(1,9)	—	22,5	18,2	51,9
Matériel	132,2	(1,3)	(1,3)	—	22,2	19,6	151,8
Bourses et contributions	244,4	—	(1,2)	—	(1,3)	(2,5)	241,9
Total	24 155,6	(141,6)	(63,2)	—	(2 139,3)	(2 344,1)	21 811,5

Fonds extrabudgétaires :

Dépenses précédemment prévues : 3 193,0

Montant révisé : 3 794,1

38.1 Les crédits ouverts pour 1992-1993 au titre de ce chapitre sont destinés à couvrir les dépenses du Bureau des affaires juridiques pour la période allant du 1er juillet 1992 au 31 décembre 1993 et tiennent compte du rattachement à ce bureau de l'ancien Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer dans le contexte de la première phase de la restructuration du Secrétariat. Les ressources nécessaires pour la première moitié de 1992 figurent plus haut (voir les chapitres 9 et 10). Les changements dus aux variations de taux de change et à l'inflation font l'objet d'explications dans le rapport principal qui ne sont pas reprises ici. Les modifications apparaissant dans la colonne "Autres changements" sont analysées ci-après.

A. Postes (diminution : 1 667 700 dollars)

38.2 La diminution nette de 1 667 700 dollars qui apparaît sous cette rubrique tient au nombre de postes vacants à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et à la Division de la codification.

/...

B. Autres dépenses de personnel (diminution : 71 700 dollars)

38.3 La diminution nette de 71 700 dollars s'explique par une réduction du personnel temporaire affecté à la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs (95 200 dollars), partiellement compensée par des dépenses supplémentaires de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.

C. Consultants et experts (augmentation : 89 100 dollars)

38.4 L'augmentation nette de 89 100 dollars est directement imputable aux ressources nécessaires à la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité dont les dépenses ont été couvertes par prélèvement sur le crédit total prévu au titre du chapitre 38.

D. Frais de voyage (augmentation : 141 000 dollars)

38.5 L'augmentation nette de 141 000 dollars s'explique par un accroissement des ressources nécessaires aux membres du Tribunal administratif (76 000 dollars) et à la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité (91 300 dollars), partiellement compensé par une diminution des dépenses de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.

E. Services contractuels (diminution : 738 000 dollars)

38.6 La diminution de 738 000 dollars correspond à une réduction des dépenses au titre des travaux contractuels d'imprimerie (688 700 dollars), en raison notamment de la parution tardive de certaines publications, et des honoraires (49 300 dollars), les membres de la Commission du droit international ayant participé aux sessions en nombre moins important que prévu.

F. Frais généraux de fonctionnement (augmentation : 64 600 dollars)

38.7 Les ressources additionnelles nécessaires au Bureau du Conseiller juridique au titre des communications (64 600 dollars) s'expliquent essentiellement par le besoin d'entrer rapidement en contact avec les nombreuses missions de maintien de la paix et autres missions.

G. Fournitures (augmentation : 22 500 dollars)

38.8 Les ressources additionnelles, d'un montant de 22 500 dollars, doivent couvrir principalement les besoins croissants de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer en fournitures et matériel.

/...

H. Matériel (augmentation : 22 200 dollars)

38.9 L'augmentation de 22 200 dollars correspond notamment aux ressources dont la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité a besoin pour établir son bureau à Genève (19 600 dollars) et aux dépenses supplémentaires de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (2 200 dollars).
